



USOAM GR

Club de Gymnastique Rythmique

Le club de Gymnastique Rythmique prépare dès à présent la saison 2026-2027.

Afin de permettre les réinscriptions ainsi que l'accueil des nouvelles adhérentes, une permanence sera assurée les samedis définis ci-dessous.

Important : seule la remise d'un dossier complet permettra de valider définitivement une inscription. Le dossier devra comprendre :

- le dossier d'inscription (bientôt disponible sur le site internet ou remis sur place);
- le règlement de la cotisation ;
- une photo d'identité.

Dates d'inscription

À la rentrée (aux horaires des cours) :

- Lors du Forum des Associations, le samedi uniquement
- Samedi 12 septembre 2026
- Samedi 19 septembre 2026
- Samedi 26 septembre 2026

Début des cours le 19 Septembre 2026

Cours d'essai

Un cours d'essai peut être proposé sur demande (ne garantissant pas la place). Une participation de 10 € sera demandée et sera ensuite déduite du montant de l'inscription en cas d'adhésion (sinon perdue).



USOAM GR

Club de Gymnastique Rythmique

Affilié à la FSCF

FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027

CHOIX DU GROUPE :

Cours (1/semaine)	4/5 ans	6/7 ans	8/9 ans
Préférences (*) (choisir 1 créneau)	Samedi 9h30-10h30	Samedi 10h35-12h00	Mercredi 18h30-20h00
	Samedi 14h05-15h00	Jeudi 17h00-18h30	Samedi 12h30-14h00

(*) Le groupe définitif est défini par le club et sera fourni en fin de période d'inscription, en fonction du nombre d'enfant inscrit.

Cadre réservé au club : groupe définitif

Cours	4/5 ans	6/7 ans	8/9 ans	Compet
Horaire(s)	H1	H1	H1	H1
	H2	H2	H2	H2

L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

LES CONTACTS

Adresse Email (*) (en majuscule) : ...

	Mobile (**)	Autre	(*) Obligatoire
Tél. Mère			(**)Un numéro de mobile, avec l'application WhatsApp est <u>obligatoire</u> pour pouvoir être contacté par le club.
Tél. Père			
Tél Autre			

INFOS MEDICALES :

...

AUTORISATIONS DE SORTIE :

J'autorise mon enfant à quitter l'enceinte du gymnase seul

OUI / NON

Si l'enfant est récupéré par une personne autre que son parent ou représentant légal, celle-ci doit impérativement être déclarée sur la fiche d'autorisation de sortie et se présenter avec une pièce d'identité valide au moment de venir chercher l'enfant.

ATTENTION : sans dossier complet, votre enfant NE pourra PAS être accepté au cours

Fait à Athis-Mons,

Le :

Signature :



Ville d'Athis-Mons



FICHE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

(destinée au bureau de l'USOAM Gr)



			1er Vers	CHQ/ESP/CS	2ème Vers	CHQ/ESP/CS	3ème Vers	CHQ/ESP/CS
	nb	DATE :						
Cotisation loisirs 4-5 ans (1H)		180€						
Cotisation loisirs 6-7 ans (1H30)		200€						
Cotisation loisirs 8-9 ans (1H30)		200€						
Licence loisirs		30€						
Cotisation compétition (1h30+2h)		500€						
Licence compétition		35€						
-5% pour le 2ème adhérent								
-10% pour le 3ème adhérent								
TOTAL								

Mode de paiement possible :

- Coupon Sport,
- ANCV – E-Connect,
- Ticket CAF (avec un GRCode),
- Pass Sport (après contrôle),
- Bon Labaz,
- Espèces,
- Virement (en indiquant le nom de l'enfant et le groupe d'âge),
- CB,
- Chèque(s) (3 maximum)

PIECES A FOURNIR :

	OK
Bulletin d'adhésion, rempli et signé	
1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents)	
Autorisation de prise de vue, datée et signée	
Autorisation de sortie, datée et signée	
Paiement	
Règlement intérieur, daté et signé	
Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la GR ou questionnaire de santé	



Ville d'Athis-Mons





REGLEMENT INTERIEUR DE L'USOAM G.R.*

Article 1 - Inscriptions

Chaque gymnaste désirant s'inscrire et renouveler son adhésion à la section USOAM GR doit :

- Remplir son bulletin d'adhésion de manière lisible et précise (en majuscule)
- Régler la totalité de sa cotisation Le paiement peut être effectué en trois fois maximum (septembre, octobre et novembre). Dans ce cas, l'ensemble des chèques devra être fourni au moment de l'inscription.
- Fournir un certificat médical valable 3 ans attestant de l'aptitude à pratiquer la G.R. en loisirs ou en compétition ou le questionnaire de santé si le certificat médical est de – de 3 ans au sein du club
- Fournir 1 photo d'identité pour les nouveaux adhérents + 1 photo si compétition
- Autorisation de prise de vue et autorisation de sortie à signer

Tout changement d'adresse, n° de téléphone... en cours d'année devra être signalé au bureau. En cas de dossier incomplet au 30 septembre, la gymnaste ne pourra plus avoir accès au cours. Cours d'essai de 10 € et déductible de la cotisation en cas d'inscription. (non remboursé si pas d'adhésion)

Article 2 - Entraînements

Les jours et heures d'entraînement sont transmis lors de l'inscription et doivent être respectés. Il est rappelé que les gymnastes doivent arriver 10 minutes avant le début du cours pour leur permettre d'avoir le temps de se changer dans les vestiaires, participer à l'installation afin de commencer à l'heure.

Les absences ou retards doivent être exceptionnels, signalés dans les groupes WhatsApp ou par mail, justifiés et ce par respect pour la monitrice et l'organisation. **Au-delà de 15 min de retard (temps minimum d'échauffement), l'adhérent ne pourra être accepté au cours.**

Certains cours peuvent être déplacés ou annulés pour des raisons exceptionnelles telles que compétitions, réunions...).

Attention : Les parents ne peuvent pas assister aux cours.

Rappel : TELEPHONE PORTABLE INTERDIT DURANT LES COURS ET ENTRAÎNEMENTS.

Article 3 - Sécurité

Les parents doivent s'assurer de la présence de la monitrice et/ou d'un responsable de la discipline avant de laisser leur enfant sans leur surveillance dans le gymnase.

Les parents ne peuvent récupérer leur enfant qu'à la fin du cours sauf prévention en amont : seule une autorisation parentale permettra à la monitrice de libérer l'enfant avant la fin du cours.

Si l'enfant est récupéré par une personne autre que son parent ou représentant légal, celle-ci doit impérativement être déclarée sur la fiche d'autorisation de sortie et se présenter avec une pièce d'identité valide au moment de venir chercher l'enfant.

Les personnes récupérant l'enfant doivent venir le chercher à l'intérieur du gymnase ou signer une décharge de responsabilité s'ils estiment que leur enfant mineur peut rentrer seul au domicile.

Article 4 - Cotisation

Le montant de la cotisation est défini et proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale avant chaque saison. Il doit être versé au plus tard fin septembre.

En cas d'arrêt de l'activité en cours de saison, que ce soit pour blessures (avec présentation d'un certificat médical) ou déménagement, la cotisation pourra être **partiellement** (au prorata) remboursée. *Aucun remboursement n'interviendra dans les autres cas.*

Article 5 - Assurance

Chaque adhérent est assuré par la licence fédérale en complément des organismes sociaux habituels. *Une garantie complémentaire « individuelle » peut être souscrite mais elle reste à la charge des parents ou de la gymnaste majeure.*

Article 6 – Compétitions

Seules les gymnastes assidues aux entraînements pourront être engagées et participer aux compétitions.

Pour des raisons financières et d'organisation, les absences aux championnats ne seront admises que pour des motifs valables et justifiés tels que :

. Absence signalée pour contrainte médicale via un certificat fourni avant la date des compétitions (en l'absence de celui-ci, l'amende infligée par la fédération sera à votre charge).

Il est fortement conseillé de participer aux stages d'entraînements proposés durant les vacances scolaires ; notamment lorsque votre enfant fait partie d'un duo ou d'un ensemble ; ceci afin de renforcer la cohésion, le travail collectif et l'exécution des enchaînements pour la préparation aux compétitions mais également de ne pas pénaliser le(s) co-équipiers(ères).

A titre d'information : les « engagements » aux compétitions se font en amont et sont payés par le club.

Article 7 – Transport aux Championnats Nationaux

Les parents désireux de collaborer au transport des adhérents mineurs sont invités à se faire connaître à l'avance aux membres du bureau (+ copies de leur permis de conduire et de l'attestation d'assurance de leur véhicule).

Les frais de transport sont pris en charge par la section seulement pour les gymnastes. Cependant le club peut faire bénéficier aux parents de tarifs de groupe. *Il existe une possibilité de déduire une partie des frais engagés de ses impôts.*

Article 8 - Calendrier

Le calendrier des événements du Club est communiqué en début d'année, lors d'un évènement. La présence d'un parent (ou des deux si séparés) est fortement conseillée.

Article 9 - Tenue

Une tenue adéquate à la pratique de la GR est obligatoire : short ou legging + T-shirt près du corps/débardeur ou justaucorps collant, short, chaussons ou socquettes et chignon pour les groupes compétition. Pour les groupes loisirs, tenue près du corps, queue de cheval ou chignon, socquettes.

Les chaussures de ville et/ou de sport venant de l'extérieur sont interdites dans la salle et sur le praticable. Les cheveux doivent être toujours attachés. Les bijoux sont interdits pour des raisons de sécurité.

Article 10 - Vestiaires

Les gymnastes doivent se changer et laisser leurs affaires impérativement dans les vestiaires. N'apporter aucun objet de valeur : la section ne pourrait être tenue pour responsable des effets personnels perdus, oubliés ou volés.

Ne rien mettre dans la salle de GR hormis bouteille d'eau et engins, *la présence des papas n'est pas autorisée dans les vestiaires filles.*

Article - 11 Matériel/Engins

Les engins sont prêtés par la section et distribués par la monitrice.

Les gymnastes doivent les rendre en bon état et les remettre à leur place après utilisation.

Le rangement, faisant partie intégrante de l'activité sportive, du matériel et le praticable doit être effectué par TOUTES les gymnastes accompagnées par la monitrice et ce, dans le local prévu à cet effet.

Compétition : Pour les « ensembles », les engins sont prêtés par la section.

Les gymnastes doivent les rendre en bon état et les remettre à leur place après utilisation.

Pour les « Duos », les gymnastes utiliseront leur matériel personnel ou du club sous caution et location.

Pour les « Individuels », l'achat des engins est possible (corde, cerceau, ballon, massues, ruban) est à la charge des parents.

Le rangement, faisant partie intégrante de l'activité sportive, du matériel et le praticable doit être effectué par TOUTES les gymnastes accompagnées par l'entraîneur, la monitrice ou l'aide-monitrice et ce, dans le local prévu à cet effet.

Le Club a la possibilité de louer des engins (5€ / l'année avec caution de 50 €).

Article 12 - Equipement (tenues aux compétitions)

Les gymnastes qualifiées pour une compétition en équipe devront porter un justaucorps identique à celui des autres membres de l'équipe ou à celui de l'autre gymnaste lorsqu'il s'agit de duos. Les justaucorps sont distribués le matin de la compétition et récupérés après le palmarès pour nettoyage.

L'achat des justaucorps en individuel est à la charge des parents et doit être validé par l'entraîneur.

Les justaucorps d'ensemble et de duos sont prêtés par le club avec une caution pour l'année d'un montant de 150€ (non encaissé). Pour les engins prêtés par le club, une caution par engin est demandé, d'un montant de 100€.

Les individuels ont la possibilité de louer au Club (30 € / l'année avec caution de 100 €)

Le club n'est pas concerné en cas de location directe entre gymnastes ou personne extérieure au club.

**Ce règlement intérieur vient en complément des statuts officiels de l'USOAM*

Devise « PARTOUT'ATHIS »

**« Se réunir est un début,
rester ensemble est un progrès,
travailler ensemble mène la réussite !!!**

Date et signature du représentant légal de la gymnaste précédée de la mention « lu et approuvé »



USOAM GR
Club de Gymnastique Rythmique

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE

Nous soussignés,

Nom, Prénom :

Demeurant :

Agissant en qualité de représentants légaux de l'enfant

.....

- Accordons à l'U.S.O.A.M. GR le droit d'effectuer des prises de vue photographiques ou enregistrements audiovisuels (lors de cours/galas/compétitions/sorties et stages divers) sur lesquels notre enfant pourrait apparaître,
- Accordons à l'U.S.O.A.M. GR l'autorisation de diffuser les images captées, fixées et enregistrées sur les réseaux sociaux du club, le journal de la ville d'Athis-Mons, etc.
- Accordons également cette autorisation à titre gracieux ; la présente est consentie sans limitation de durée,
- N'autorisons pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente, donnera lieu à une nouvelle autorisation,
- N'autorisons pas l'U.S.O.A.M. GR à céder les clichés représentant notre enfant à un Tiers.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à

Le

Signatures des représentants légaux (précédées de la mention « lu et approuvé ») :



USOAM GR
Club de Gymnastique Rythmique

AUTORISATION DE SORTIE

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Nous soussignés,

Nom, Prénom :

Demeurant :

Agissant en qualité de représentants légaux de l'enfant

.....

☐

Autorisons mon enfant à quitter l'enceinte du gymnase seul

☐

Autorisons les personnes suivantes à venir récupérer mon enfant :

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

Important

Toute personne autorisée à récupérer l'enfant doit être mentionnée sur la présente fiche. Une pièce d'identité en cours de validité devra être présentée lors de chaque retrait de l'enfant. À défaut, l'enfant ne pourra pas être confié à la personne concernée.

Je certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et m'engage à informer la structure de toute modification.

Fait à Le

Signatures des représentants légaux (précédées de la mention « lu et approuvé ») :

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.